

Laurence MACHET, Stéphanie RAVEZ
et Pascale SARDIN

Introduction

Dans *La Troisième Femme : permanence et révolution du féminin*, Gilles Lipovetsky notait en 1997 que le xx^e siècle avait vu en France l'avènement du « pouvoir féminin sur la procréation » et la « généralisation du principe de libre gouvernement de soi-même ». Si jusqu'au début du xx^e siècle, « l'épouse-mère-ménagère n'est pas considérée comme un individu abstrait, autonome, s'apparentant à lui-même », la situation, comme le rappelle le philosophe, a radicalement changé avec l'apparition de la société individualiste démocratique¹. On assiste aujourd'hui à une survalorisation de la maternité comme voie d'accès privilégié à la réalisation de soi.

Ce phénomène a pris une telle ampleur que des historiens, des sociologues, des juristes ou des psychanalystes s'émeuvent depuis quelques années d'un retour en force d'idéologies maternalistes. Dans *L'Empire du ventre* (2004)², Marcela Iacub dénonce la réorganisation de la filiation autour de la vérité biologique de l'accouchement, qui réinscrit la loi dans le corps maternel. De son côté, Michel Schneider dénonce une maternalisation du pouvoir qui infantilise les citoyens de plus en plus dépendants d'un état-providence qu'il nomme « Big Mother »³. Pour Élisabeth Badinter, la

1. Paris, Gallimard, coll. Folio, 2004, p. 285, p. 257.

2. Paris, Fayard, 2004.

3. M. Schneider, *Big Mother, Psychopathologie de la vie politique*, Paris, Odile Jacob, 2002.

philosophie naturaliste ambiante valorise la figure maternelle au détriment du libre arbitre féminin⁴.

Pourtant, l'actualité ne cesse de nous rappeler que l'autorité maternelle n'est pas aussi clairement établie qu'il n'y paraît. La fragilisation de l'accouchement sous X, par exemple, signale un reflux de l'autorité de la mère biologique au profit de l'enfant. Ainsi, en janvier 2011, pour la première fois dans l'histoire de l'accouchement sous X, une cour d'appel accordait en France le droit de garde d'une enfant née sous X à ses grands-parents *contre* l'avis de la mère. La décision par la justice française de faire primer le droit de l'enfant sur celui de sa mère, dans cette affaire, implique une remise en cause de fait de son autorité juridique et symbolique sur l'enfant qu'elle a mis au monde⁵. La question épineuse du partage des tâches et la précarisation des mères célibataires illustrent également l'érosion de la puissance maternelle.

Dans ces conditions, le maternalisme n'est-il pas un mythe ? L'autorité des mères, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, est-elle vraiment à craindre ? Quels discours se construisent et se déconstruisent dans la relation des mères au pouvoir ? Ce sont ces questions complexes du rapport des mères à l'autorité, que ce soit au sein de la famille ou au regard de la loi et de l'État, que problématise cet ouvrage. La notion d'autorité maternelle y fait l'objet de multiples redéfinitions, au gré des approches et des partis pris.

La première partie de cet ouvrage aborde l'autorité des mères du point de vue des sciences humaines et sociales. Elle dresse un tableau contrasté dans le temps et l'espace de l'autorité que confère la maternité. L'anthropologie et l'histoire nous apprennent que l'autorité biologique et symbolique ne se double pas automatiquement d'un pouvoir social et politique mais que les femmes n'ont cessé de chercher à asseoir ou conquérir une autorité que les

4. E. Badinter, *Le Conflit. La femme et la mère*, Paris, Flammarion, 2010.

5. « *La question à trancher n'est pas de savoir si la volonté des grands-parents doit supplanter celle des parents et en l'espèce celle de la mère [...], mais de rechercher l'intérêt supérieur de l'enfant tel qu'il a été posé en principe par la convention de New York du 20 novembre 1989* », a, en effet, estimé la cour dans sa décision. [page consultée le 30 janvier 2011] <http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/26/la-justice-confie-un-bebe-ne-sous-x-a-ses-grands-parents_1470960_3224.html>.

pouvoirs leur déniaient ou simplement minoraient. C'est souvent par la bande, de manière indirecte que les mères ont fait valoir leur autorité. De son côté, la psychanalyse s'est employée à souligner les ravages de l'autorité maternelle, mais on observe aujourd'hui une tentative de réhabilitation de l'autorité symbolique des mères qui leur fut refusée pendant presque un siècle au profit de ce que Jacques Lacan nomma le *nom-du-père*.

La place et le rôle des mères au sein des sociétés humaines est un sujet d'études incontournable en anthropologie, comme le rappelle Agnès Echène qui choisit dans le premier article de se pencher sur des exemples indiens et chinois de sociétés matrilineaires afin de vérifier si l'autorité maternelle que leur confère le lignage se double d'un pouvoir familial, social et économique réel. En étudiant de près les usages culturels et religieux des sociétés Tulu et Muduvar du sud de l'Inde, l'auteure montre que la conjugalité prive de fait les femmes du pouvoir que devrait leur accorder l'organisation de la parenté. La maisonnée matrilineaire, bien que majoritairement féminine, est dans les faits gérée par le frère ou l'époux chez les Tulu. Chez les Muduvar, là encore, écrit Echène, « les logiques symboliques ne sont pas co-extensives aux conditions de production du pouvoir », car au-delà du rôle central joué par le féminin dans le cercle de la parenté, le masculin « y détient le pouvoir effectif ». Pour compenser leur infériorité et leur manque d'autonomie au sein du groupe, les femmes cherchent à développer des « stratégies de compensation » par le biais de la religion ou de l'imaginaire érotique. Au contraire, dans la société Nazé matrilineaire non conjugalisée, l'autorité des mères est respectée à l'égal de celle des hommes. L'espace domestique est tenu exclusivement par les femmes et la définition de la famille est dissociée de l'union sexuelle. Hommes et femmes coopèrent et se complémentent dans « les processus de régénération des membres de leur maisonnée. » L'autorité maternelle ne semble pouvoir s'obtenir et se maintenir qu'à ces deux conditions : matrilinearité et absence de conjugalité. De fait, celles-ci sont rarement réunies dans le monde.

Dans le second article de l'ouvrage, Sarah Vandamme s'intéresse aux cas des reines du Moyen Âge qui ont su jouer de leur fertilité ou au contraire de leur stérilité pour asseoir leur autorité. Elle montre que tout en n'exerçant pas directement le pouvoir (*potestas*), les reines épouses ont pu néanmoins jouir d'une *auctoritas* (dignité, prestige) qui leur a permis d'influer directement ou indirectement sur la gouvernance des royaumes. La maternité

est un facteur déterminant dans l'octroi de cette autorité : grâce à elle, la reine garantit la continuité dynastique ou devient régente à la mort du roi et tutrice de son fils encore trop jeune pour régner. La religion fait également partie, symboliquement, des fonctions maternelles de la reine mère : fondatrice d'hôpitaux et de monastères elle transmet la foi comme une mère donne son lait, et surtout par l'exemple de sa piété, concourt à la sacralisation du pouvoir royal. Les reines saintes du Moyen Âge central offrent une belle illustration de cette imbrication entre maternité, dignité royale et dévotion. Mais avec le renouveau spirituel de la fin du Moyen Âge, l'autorité et la maternité deviennent pour certaines « rigoureusement incompatibles avec la dévotion ». La chasteté devient alors un contre-modèle comme l'illustre le cas d'une reine sans descendance ayant régné à Naples au XIX^e siècle. À défaut d'être mère, Sancia de Majorque offre l'exemple d'une « maternité symbolique et religieuse » qui compense son refus d'enfanter par le prestige qui rejaillit sur l'ensemble de la dynastie angevine. Ainsi derrière l'idéal de la reine chaste qui se développa à partir du XIII^e siècle, c'est encore l'image de la reine-mère qui domine paradoxalement.

Cinq siècles plus tard, l'autorité des mères de la bonne et haute société des Lumières se mesure à l'aune de leurs rapports à la médecine. Subordonnées juridiquement à l'autorité paternelle, y compris dans la sphère domestique, les mères parviennent néanmoins à exercer une certaine autorité en matière de soins prodigués aux enfants. Leur pouvoir décisionnel est cependant médié par la parole des professionnels de santé avec lesquels elles nouent des relations complexes de sujétion et de collaboration. C'est ce qui ressort ainsi de l'étude, menée par Nahéma Hanafi, des journaux et de la correspondance de femmes ainsi que de leur croisement avec les ouvrages de vulgarisation médicale destinés aux mères lettrées. Invitées par les scientifiques mais également les philosophes et les écrivains de l'époque à se conformer à l'idéal nouveau de la « bonne mère », les femmes font l'objet d'une culpabilisation constante dans le contexte de la médicalisation grandissante des sociétés européennes du XVII^e siècle. Les pratiques maternelles traditionnelles, considérées comme nocives, sont alors largement remises en question. Mais en contrepartie de l'observance de prescriptions médicales strictes, les médecins promettent aux mères « une responsabilité maternelle » accrue. La relation thérapeutique n'est d'ailleurs pas à sens unique. L'inefficacité des traitements, la sujétion économique des médecins à leur clientèle, la mobilisation des tiers

en cas de maladie induit une « véritable négociation entre professionnels et non initiés ». Ce sont les mères qui deviennent alors les véritables « médiatrices et interlocutrices privilégiées de la relation thérapeutique » comme dans le cas de l'inoculation. À d'autres moments, les mères conservent leur autorité dans le choix du traitement et s'appuient même sur leurs lectures médicales pour s'opposer à certains praticiens. Mais l'autorité médicale des mères est avant tout affaire de prévention et de conservation d'une histoire pathologique familiale à partir de laquelle elles s'autorisent à dispenser conseils et soins, en particulier à leur propre descendance.

Sans quitter la sphère historique et domestique, Lucy Edwards s'intéresse de près à la biographie intime d'une reine célèbre dont la légitimité en tant que souveraine et mère fut indiscutable au début de son règne. À la tête d'une nombreuse descendance qu'« elle plaça par des mariages soigneusement arrangés à la tête de toutes les maisons royales d'Europe », la reine Victoria incarna une sorte d'« archimère », y compris symboliquement auprès des millions de sujets qui composaient l'Empire britannique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ainsi l'autorité de Victoria reposa un temps sur la conjonction des « deux corps du roi », le « corps naturel » et le « corps politique », contrairement à l'autre grande reine anglaise, Élisabeth I, qui privilégia ce dernier au détriment de l'autre. De nombreuses représentations officielles et populaires de l'époque mettent en scène la reine Victoria en *mater familias*. Au *storytelling* royal fait écho l'idéologie maternaliste de l'époque liée à l'évolution bourgeoise de la société. La peinture de genre, en particulier, multiplia les scènes sentimentales centrées autour d'une figure maternelle angélique. Au contraire, la peinture avant-gardiste des Préraphaélites s'employa à transgresser les canons esthétiques et moraux en usage en mettant l'accent sur la sensualité et le désir féminin, jusque-là occultés. Edwards montre qu'en réalité cette iconographie féminine clivant le féminin du maternel n'est pas si éloignée du destin même de Victoria qui, en réalité, préféra renoncer à son autorité et sacrifier ses enfants au profit du prince consort à qui elle confia *de facto* les rênes du pouvoir. Préférant le rôle d'épouse à celui de mère, la reine se retira de la scène publique à la mort de son époux, affaiblissant du coup son autorité royale.

On sait que sous la reine Victoria, la condition des femmes britanniques (quasiment dépourvues de toute capacité juridique) ne fut guère remise en question malgré l'influence des thèses féministes de Stuart Mill qui milita

pour leur droit de vote et luttèrent contre les prérogatives masculines au sein du mariage. Une série de réformes portant sur les lois relatives au mariage et sur le statut juridique des femmes marqua pourtant quelques changements importants qui ouvrirent la voie à leur émancipation progressive. Le statut juridique des mères, en particulier, fut modifié dans le sens d'une plus grande autonomie et légitimité. Ainsi l'évolution de la loi sur la garde des jeunes enfants (*Custody of Infants Act*) au XIX^e siècle permit à la femme de devenir l'unique tuteur légal de ses enfants en cas de décès de son époux. La question de la protection de la maternité a joué au Japon un rôle plus ambigu dans l'émancipation des femmes dans la mesure où elle fut relayée à la fois par certains discours féministes et par la politique nationaliste des gouvernements pendant l'entre-deux-guerres et la seconde guerre mondiale. Aussi le « maternalisme » (*boseishugi*), dont Christine Lévy retrace la généalogie linguistique complexe au début de sa contribution, et qui fut source de nombreux débats idéologiques au Japon, mérite d'être replacé dans un contexte historique, culturel, voire biographique précis. Tantôt le maternalisme est combattu au nom du respect de l'aspiration individuelle des femmes, tantôt il est mis en avant pour inciter l'État à offrir une protection sociale aux mères ayant choisi d'enfanter. L'influence de féministes occidentales telles qu'Ellen Key qui défendaient une vision de la maternité comme travail et non comme fonction naturelle fut considérable sur certaines figures historiques du courant féministe japonais (notamment Raichô), bien que toutes n'adhérent pas à la division sexuelle des tâches qu'elle semblait supposer. Le débat autour du maternalisme opposa de fait les théories égalitaristes aux conceptions différentialistes, autrement dit « le mouvement pour les droits de la femme à participer au marché du travail sur la base de la libre concurrence et son antithèse qui, en critiquant l'industrie capitaliste, défendait les droits de la mère ». Si pour Yamakawa Kikue le modèle socialiste était le seul à pouvoir réaliser la synthèse de ces deux aspirations, pour Takamare Itsue, ce n'est qu'en dissociant la maternité du monde du travail et de la production des biens et en la plaçant à l'origine du lien social que l'on pouvait espérer changer le monde. Sa vision maternaliste de la société japonaise inspirée de « la famille clanique matrilineaire de l'Antiquité » trouva d'ailleurs un écho dans les thèses ultra-nationalistes du régime militariste au service duquel elle se mit. On mesure à quel point les débats autour du maternalisme dans la première moitié du XX^e siècle

opposent deux conceptions du Japon moderne : une vision nationaliste et traditionaliste contre une vision progressiste et ouverte à l'influence occidentale. Aujourd'hui dans un Japon post-industriel où le taux de natalité est au plus bas et le travail féminin est précarisé, « la question du sens à donner à la maternité » se pose à nouveau avec acuité. Le maternalisme fait-il encore obstacle à l'émancipation des femmes ? Peut-il aider à la revalorisation de leur place dans la société et à leur reconnaissance ?

Qu'advient-il de l'identité culturelle, sociale et psychique des femmes lorsque celles-ci se voient privées par la maladie de l'usage de leurs organes reproducteurs avant l'heure ? C'est la question abordée par Caroline Giacomoni et Elisa Venturini à l'occasion d'une étude menée sur un groupe de femmes atteintes d'un cancer gynécologique. Si « le cancer pelvien impose une remise en jeu de l'autonomie et de l'autorité corporelle de la femme », il influe également sur l'autorité symbolique attribuée à la femme pour ses capacités procréatrices. D'un point de vue psychanalytique, l'importance symbolique que revêt la maternité vient de ce qu'elle est présentée comme justification et comme point d'aboutissement de l'évolution de la sexualité féminine. Enfin, non seulement les femmes occidentales sont aujourd'hui de plus en plus maîtresses de leur maternité, mais avec la baisse du taux de natalité on observe une revalorisation nette de l'image de la femme enceinte. Si la possibilité et le choix d'être mère permet à un grand nombre de femmes d'assumer « une identité sociale de femme », en revanche, d'autres ne parviennent pas à se définir autrement que par la maternité. Faire le deuil de sa maternité du fait de la maladie peut, comme dans le cas étudié par les deux auteures de l'article, entraîner un effondrement de l'identité psychique et sociale de la femme, qui ne peut appréhender la sexualité et son identité sexuée que par le biais de la procréation. « Au-delà de sa fonction génératrice qui spécifie la féminité, la maternité peut donc également être présentée comme preuve du féminin, comme si vouloir être mère ou le refuser importait peu, la question primordiale étant la différenciation sexuelle, la maternité permettant de réaffirmer une identité féminine. » Paradoxalement, la maladie peut fournir l'occasion pour les femmes de réasseoir une autorité perdue au niveau du corps biologique. En refusant la sexualité, elles reprennent pour ainsi dire des droits sur leur corps. « Face au cancer gynécologique, c'est surtout la sexualité, la maternité et leurs représentations sociales et symboliques qui sont en jeu, parfois surinvesties dans

une lutte pour perdurer, prises comme moyen de défense contre la perte d'une autonomie et d'une autorité sur soi-même. »

On a souvent tendance à croire que la psychanalyse ne promeut qu'une seule autorité – celle du père. Or dans des perspectives très différentes, Sophie Genet et Annie Richard nous montrent qu'au contraire, la mère fait autorité, non seulement en tant que dispensatrice de soins mais également en tant qu'initiatrice au langage, domaine que la psychanalyse lacanienne associe traditionnellement à la fonction symbolique du père. Sophie Genet rappelle que la parole maternelle est certes médiée par un tiers (le symbolique) et soumise à la logique du signifiant. Objet du discours de sa mère, l'enfant n'échappe pas non plus à cette loi dont la médiation doit être assurée par la mère et par la place qu'elle fait au père dans son désir. Ce processus de symbolisation exclut pour Lacan toute identification de l'enfant et de la mère au phallus. Le fantasme d'union incestueuse de la mère et de l'enfant est alors refoulé dans le discours, refoulement dont ce dernier porte nécessairement la trace. Ainsi la parole maternelle véhicule pour l'enfant un désir inconscient par le biais de ses manques (« Il me dit ça, mais qu'est-ce qu'il veut ? » Lacan⁶) auquel l'enfant est sans cesse confronté et à partir duquel « son propre désir s'organise prenant, lui aussi, la forme primitive d'une demande : "Que veux-tu ?", autrement dit : "Quel objet suis-je pour toi ?". Des pathologies (telle la psychose) surviennent lorsque la réponse de la mère aux interrogations de l'enfant s'avère inadéquate et ne parvient pas à extraire l'enfant de sa position d'objet face au désir maternel. Des mères à l'autorité maternelle hyperbolique, n'intervenant que sur le plan des soins, compromettent gravement le développement de leur enfant en procédant « dans tout ce qu'elles font de la "considération du devoir". Or, le devoir appliqué à la lettre ne donne rien à lire du désir. » Dans l'étude de cas proposée, on voit que l'enfant aux prises avec une de ces mères « kantienne » peine à reconnaître l'Autre et soi-même comme sujets de désir. Dès lors son langage assujéti à la « complétude maternelle » ne peut accéder à une dimension symbolique où s'articulent manque et désir. Genet évoque également le cas d'enfants déscolarisés ou hyperactifs qui masque souvent un « désir maternel omniprésent, dont ils ne savent pas comment se dégager ». Ce n'est qu'en

6. Jacques Lacan, *Le Séminaire livre 11, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1974, p. 194.

aménageant une place symbolique à la parole du père, évincé du discours maternel, que l'enfant peut alors réintégrer le système scolaire et accéder à sa vérité de sujet.

Annie Richard pour sa part choisit de « saisir » l'autorité maternelle en s'efforçant de la dégager des « pratiques discursives qui [la] conditionnent » sans pour autant l'extraire du langage car « c'est seulement au niveau de leur place symbolique que l'autorité des mères pourra ainsi s'établir ». Elle s'appuie sur une relecture du discours lacanien par la psychanalyste Geneviève Morel, sur le travail de la philosophe Luisa Muraro et la lecture de textes littéraires pour proposer une nouvelle vision du rapport des mères à la Loi. Pour la psychanalyse freudienne, le sujet se constitue à partir de l'éviction de la jouissance maternelle et l'assomption du complexe de castration, autrement dit le remplacement de la Loi de la Mère par la Loi du Père. Mais si le principe de séparation est une loi générale, en revanche il n'implique pas « une nécessaire Autorité paternelle à son origine ». « Le premier terme de symbolisation pour l'enfant [est] produit par l'absence de la mère » qui le rendra capable de négocier avec le symptôme de séparation, de faire avec et de le transformer en sinthome » (G. Morel). Ainsi les mères sont-elles amenées à jouer un rôle déterminant dans le processus d'individuation de l'enfant « puisque c'est à partir de leur pouvoir par rapport au langage que procède l'accès forcément symptomatique au symbole ». L'enjeu, selon Geneviève Morel et Annie Richard dépasse largement la psychanalyse : « “Élargir la théorie” [Morel], modifier le discours “classique et normatif” [id], s'avère la seule manière de redonner sa juste place au maternel dans notre destin collectif, autrement dit en tenant compte du véritable enjeu de ces questions qui est politique puisque le récit œdipien du sujet fonde l'identité sexuelle et partant la norme sociale. » Sans la reconnaissance de cet ordre symbolique de la mère qui ouvre au langage, les femmes demeurent marquées au sceau de la béance, du défaut de maîtrise et de signifiant. La littérature est le lieu où se manifeste sans doute le mieux cette reconnaissance. Comme l'exemple des livres de Nathalie Sarraute (*Enfance*) et de Serge Doubrovsky (*Fils*) le montrent bien, « le matériau de l'œuvre procède de “lalangue” maternelle imprimée en elle » qui tranche avec la langue « classique et normative » du père dans son rapport à l'équivoque et à la subversion. C'est donc aux auteurs qu'il revient de donner voix symboliquement à la mère dont l'autorité reste largement ignorée ou méprisée par la société.

La deuxième partie de cet ouvrage envisage les questions contemporaines que pose la redéfinition des relations entre hommes et femmes, ou plus précisément entre pères et mères. Le cadre légal donné en France à ces nouveaux rapports est examiné par Annick Houel. Son article étudie l'impact de la loi Gouses, adoptée en mars 2002 et effective depuis janvier 2005, qui donne désormais la possibilité aux mères françaises, en conformité avec la législation européenne, de transmettre, au même titre que le père, leur nom à leurs enfants. Au-delà de l'examen du décret, Annick Houel tente de comprendre ce qui sous-tend, de manière consciente ou inconsciente, les arguments avancés contre le vote de cette loi, dénoncée par certains comme une manifestation de la « faillite du droit paternel ». Elle insiste tout particulièrement sur la notion de procréation, opposée ici à celle de filiation : la procréation maternelle est en effet présentée par les détracteurs de la loi Gouses comme étant naturelle, par opposition à la « nature symbolique » de la paternité. La grossesse établit selon eux un lien indissoluble entre mère et enfant dont le père est exclu, ce qui aurait pour double conséquence de rendre redondante la transmission du nom de la mère et de mettre inutilement en danger le statut du père. En ancrant la femme dans une « maternité femelle, animale, qui en appelle à la nature, à la Mère-Nature », ce clivage procréation maternelle/filiation paternelle semble extrêmement réducteur. Il prive en effet à la fois les mères de filiation symbolique et les pères de procréation naturelle : « là où la paternité est de « nature symbolique », la maternité est de nature biologique, comme si la maternité n'était pas aussi un phénomène social ». L'objectif de la loi Gouses était donc de faire accéder père *et* mère à des positions symboliques et c'est bien justement ce qui semble avoir été si effrayant. Annick Houel démontre ainsi que la peur du nom de la mère recouvre en fait une peur plus profonde, qu'elle nomme peur de la « mère archaïque » toute-puissante, qui a pour corollaire la peur d'une « maternalisation de la société civile ».

La procréation maternelle n'est cependant pas toujours aussi évidente que voudraient le faire croire les tenants d'une vision naturaliste de la maternité. En effet, si, d'une part, dans le droit français *mater semper certa est*, si, d'autre part, d'après le code civil « la filiation est établie, à l'égard de la mère, par la désignation de celle-ci dans l'acte de naissance de l'enfant », et que, par conséquent, c'est bien l'acte d'accoucher qui fonde la maternité, qu'en est-il alors de la maternité pour autrui dans toutes ses déclinaisons ?

C'est la question qu'examine Leslie Mohorade à la lumière de la révision des lois de bioéthique. S'appuyant sur l'analyse de Marcela Iacub, elle souligne le fait que la vision naturaliste d'une maternité fondée par la grossesse est somme toute très récente. La Gestation Pour Autrui, initialement interdite au début des années 1990, et qui fait régulièrement débat, pourrait remettre en cause cette vision traditionnelle de la maternité, voire de la parentalité dans son ensemble. À la maternité juridique, basée sur le biologique, s'opposerait en effet la maternalité, c'est-à-dire la construction psychique de l'identité maternelle, qui pourrait être alors différenciée de la grossesse et de l'accouchement. Dans cette optique, nombreux sont ceux qui réclament un assouplissement de la législation, une prise en compte des réalités juridiques internationales en matière de filiation et donc une remise en cause de l'autorité de l'État français, qui s'arroge par le biais des lois de bioéthique « (le) droit et (le) devoir de réguler l'utilisation des progrès technologiques, en continuant de définir ce que doit être la maternité, et plus largement la famille ». Les partisans d'un modèle traditionnel présenté comme le garant de valeurs communes et d'une définition plus classique du mot *mère* s'opposent à ce bouleversement et à ce questionnement de ce qui est présenté comme la norme.

Coralie Rafenne, justement, examine quant à elle la question de la gouvernance familiale en France et en Grande-Bretagne, et la définition des rôles paternel et maternel par les gouvernements de ces deux pays. Elle définit en premier lieu ce concept de gouvernance qui « ne se comprend pas comme une politique ou une idéologie mais comme un champ épistémique transdisciplinaire et transnational dont émanent de nombreuses lois nationales ». Son article s'intéresse aux politiques familiales mises en œuvre afin de favoriser la stabilité du lien parental malgré la dissolution fréquente de la cellule familiale classique. Elle met ainsi au jour le paradoxe auquel a dû faire face, en matière de politique familiale, toute action de l'État perçue à la fois comme nécessaire et illégitime et qui a entraîné, en Grande-Bretagne, la redéfinition même des modalités de cette action. Face aux deux risques liés, selon l'État britannique, à la monoparentalité maternelle, à savoir « la dépendance des familles monoparentales à l'égard des deniers publics et [...] l'expulsion de la figure paternelle et les désordres qui en résulte dans la construction de l'enfant », les notions de coparentalité ou d'autorité parentale partagée posent un cadre qui définit explicitement ce qu'est une

« bonne mère » tout en dessinant en creux la figure du « bon père ». Cette pression juridique sur les individus a pour but, via l'autorité de l'État, de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant en invitant les pères et mères concernés à s'amender afin de mieux assumer leurs rôles de parents et de citoyens.

À son tour, Sylvie Pomies-Maréchal se pose la question de la définition de ces rôles et responsabilités au sein de la famille. Elle interroge en premier lieu le concept d'autorité « non pas à travers le pouvoir que les femmes peuvent exercer sur leurs enfants mais à travers l'autorité morale dont les normes sociales les ont investies dans leur relation à l'enfant ». Examinant le cas britannique, elle se penche sur la sexualisation des rôles au sein de la famille et la dichotomie qui s'opère entre le soutien financier, traditionnellement affecté au père, et les soins affectifs, dévolus à la mère, en tentant de mettre au jour le poids des différentes théories maternalistes à l'œuvre dans la seconde moitié du xx^e siècle. Elle souligne tout particulièrement « l'aspect facultatif de l'implication du père. Pour la mère, il s'agit d'une responsabilité imposée par les normes sociales, à laquelle elle ne peut se soustraire pour se consacrer exclusivement à sa carrière professionnelle ». Quittant ensuite la perspective historiographique, elle cherche à déterminer l'interaction entre politiques de conciliation et travail maternel, dans un contexte de monoparentalité croissante. D'accessoire, le travail des mères est en effet devenu un élément central, impossible à ignorer : « Ces dernières années, comme si l'autorité morale des mères s'était déplacée de l'éducation des enfants vers le retour au travail, l'emploi féminin est devenu le fil directeur autour duquel doivent s'articuler les politiques publiques familiales ». Sylvie Pomies-Maréchal examine en dernier lieu l'éventuel rééquilibrage des forces qui résulte de cette nouvelle donne au sein de la cellule familiale.

Cette dernière, on le voit, est sujette à de multiples possibilités de redéfinition. Dans le cas des maternités adolescentes, le glissement générationnel de la maternité vers les toutes jeunes filles modifie profondément les rapports de force au sein du foyer. Fabienne Portier-Lecoq dresse un état des lieux de la grossesse et de la maternité chez les adolescentes au Royaume-Uni. Elle souligne un paradoxe frappant : alors que les mères britanniques ont moins d'enfants et les ont plus tard que leurs homologues françaises, la fécondité adolescente reste très élevée, et ce, en dépit de l'accès du plus grand nombre à la contraception et à l'éducation. Elle entreprend ensuite

de dresser un inventaire des causes possibles de ces maternités précoces qui semblent dépendre de paramètres tant familiaux que sociaux, éducatifs, géographiques ou personnels. Ces grossesses posent aussi la question du rapport de l'adolescente à l'autorité : autorité sur son propre corps en lien avec le recours à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse ou dans les rapports avec les médecins, ou encore autorité conférée à l'adolescente sur son environnement par le biais de cette « grossesse pouvoir » : « en devenant mère, l'adolescente britannique acquiert un statut et une reconnaissance sociale ; elle assume dorénavant des responsabilités à son égard et à celui de son enfant et se positionne comme une adulte. » Ainsi, en dépit de leur stigmatisation par la société et de leur propre rejet de la norme, Fabienne Portier-Lecoq souligne le fait que, pour ces mères adolescentes, la grossesse et la maternité ne sont pas tant des freins que les instruments d'une réalisation personnelle.

À travers l'exemple emblématique de Carme Chacón, Ministre de la Défense du gouvernement de José Luis Rodríguez Zapatero, Christelle Schreiber-Di Cesare s'intéresse pour sa part à un épiphénomène, celui de la maternité en situation de pouvoir. Son étude examine en effet les réactions suscitées par la nomination de la jeune femme, à la fois première femme à diriger le Ministère de la Défense et première ministre attendant un enfant durant l'exercice de ses fonctions. Devant le caractère inédit de ce double statut, quelles ont été les réactions, en particulier celles des femmes espagnoles, dans un pays où le taux de fécondité est l'un des plus bas au monde ? Christelle Schreiber-Di Cesare note l'évolution de discours à l'endroit de Carme Chacón à l'issue de sa nomination au Ministère de la Défense, porte-feuille traditionnellement masculin, et cite l'analyse qu'en ont fait certains journalistes qui plutôt que d'insister sur sa condition de femme enceinte, ont surtout exprimé leur scepticisme concernant l'origine catalane de Chacón et son pacifisme affiché par le passé. « Mais les "ministre[s] en cloque" qui ponctuent leurs commentaires laissent deviner leur aigreur ». Elle s'interroge également sur les raisons qui ont pu pousser Zapatero à nommer Carme Chacón à ce poste hautement symbolique : véritable souci d'ouverture du gouvernement vers les femmes, ou bien, comme n'ont pas manqué de le souligner les détracteurs du Premier Ministre, mesure de discrimination positive qui ne sert en réalité que les intérêts masculins ?

Cette partie se clôt sur la réflexion menée par Jane Messer, auteure et universitaire australienne. Elle a cherché à mettre en récit certains aspects de la vie active de femmes à la fois mères et cadres rencontrées lors d'une enquête de terrain : « [son] objectif est d'enquêter sur les valeurs et les expériences de sujets isolés dans le monde du travail actuel, puis de mettre ces valeurs et expériences en récit ». Partant de l'idée que la construction de l'identité et la reconnaissance individuelle sont des processus sociaux et intersubjectifs, Jane Messer montre que toute mise en récit est un moyen de lier vie intime et vie extérieure. Elle s'intéresse tout particulièrement à ce qu'elle nomme le « récit de soi », par lequel le sujet peut accéder à une reconnaissance de son travail car ce récit « permet d'authentifier et de rendre visibles des tâches et des expériences autrement invisibles que tout emploi implique, et que le psychanalyste et chercheur Christophe Dejours décrit comme une condition inévitable du travail ». S'appuyant sur la réflexion menée par le philosophe et sociologue Axel Honneth, Jane Messer met au jour, lors de son enquête, ce qu'elle nomme la défrontiérisation entre sphère privée et sphère publique, entre famille et travail, qui engendre pour ces mères à la carrière brillante de nouvelles situations d'asservissement et une pression accrue. À la suite de Honneth, elle affirme que le nouveau capitalisme est responsable de ce paradoxe car « [il] a évolué pour inclure désormais les compétences informelles ou « vécues » de la sphère privée de la famille, et même exiger que ces dernières soient mises au service d'objectifs professionnels dans la sphère publique du travail ». Les mères actives sont ainsi confrontées à une difficulté existentielle majeure : à la frontière entre deux mondes, elles ont souvent le sentiment de n'être performantes dans aucun, ce qui « affaiblit l'autorité que la mère active a sur la connaissance de sa propre valeur et la reconnaissance qu'elle reçoit ». Pour ces femmes travaillant souvent dans des milieux masculins et par conséquent privées de possibilités d'échanges avec d'autres mères, la mise en récit de leur « double » vie de cadre et de mère a donc pu servir d'exutoire à l'ambivalence qu'elles éprouvent face à leur double fonction, et qui trouve toute sa force dans le mot « putain » utilisé par l'une d'elles pour décrire son rapport au travail.

Dans le premier article de la troisième partie consacrée aux représentations littéraires et artistiques de l'autorité maternelle, Susan Barrett analyse en détail la vision pessimiste qu'en donnent des mères blanches durant l'apartheid dans de nombreux romans sud-africains contemporains. Dans la

lignée des travaux de l'anthropologue Paola Tabet⁷, elle montre comment, en Afrique du Sud au temps de l'apartheid, comme dans la société coloniale qui l'a précédé, la femme est considérée comme une « machine à produire des bébés », la production d'enfants blancs étant jugée indispensable pour assurer la survie du système de domination colonial puis d'apartheid. Cette forme de contrainte à la reproduction, à *l'augmen/augmentum* obligatoire, ne passe pas, cependant, par un renforcement symbolique de la place de la femme blanche dans la société. Il semblerait au contraire que dans les sociétés patriarcales et racistes comme celle d'Afrique du Sud, le nécessaire recours au pouvoir reproducteur féminin passe par un assujettissement d'autant plus contraignant de la femme, qui est niée ou rabaissée en tant que personne à un statut de mineur. Susan Barrett met ainsi au jour les rouages parfois invisibles des différents niveaux d'assujettissement : si les femmes-mères exercent seules l'autorité sur leurs serviteurs, elles sont elles-mêmes dépourvues de l'autorité parentale et des moyens de s'affranchir de la domination patriarcale dans laquelle elles se trouvent. Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant que les romans sud-africains étudiés dans cet article évoquent des liens mères-filles marqués par une forte ambivalence et peu prometteurs de changements favorables aux femmes, de grands progrès dans la reconnaissance de la spécificité du rôle et de l'autorité maternels restant manifestement à faire. L'écriture, pour les écrivaines envisagées, Jillian Becker, Elleke Boehmer, Nadine Gordimer et E. M. Macphail, reflète les oppressions plus qu'elle ne permet, selon Susan Barrett, de s'en défaire.

Il est encore question de reconnaissance inaboutie dans l'article que Séphanie Durrans consacre à l'étude d'écritures plus contestataires du Sud des États-Unis. Étudiant le mythe de Méduse dans les œuvres de plusieurs générations d'écrivaines et s'appuyant sur la distinction que fait Hannah Arendt entre puissance et autorité, elle explique qu'« [a]u caractère fondamentalement coercitif du pouvoir dont l'instrument de prédilection est la contrainte, s'oppose la force liante de l'autorité dont le préalable serait la reconnaissance ». Les femmes-mères peintes par les écrivaines Kate Chopin, Eudora Welty et Moira Crone sont issues des classes moyennes ou favorisées :

7. Paola Tabet, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris-Montréal, L'Harmattan, « Bibliothèque du féminisme », 1998.

prisonnières du stéréotype de la Belle du Sud, leur pouvoir de reproduction doit assurer une descendance à une aristocratie déchue après sa défaite dans la guerre de Sécession. Comme leurs consœurs sud-africaines, les belles du Sud sont ainsi « [p]rivées de tout pouvoir décisionnaire » malgré leur « statut de procréatrices de la race », cependant les romans et nouvelles étudiées par Stéphanie Durrans offrent une vision de l'écriture bien plus libératrice et salvatrice que dans l'article précédent. La figure de la femme-méduséenne, représentation privilégiée de la femme-mère comme de la femme-artiste, est lue comme un « symbole d'une autorité source de dynamisme » en qui l'« image d'autorité retrouve son sens originel en se faisant véritablement "pouvoir des commencements" » selon l'expression de Myriam Revault d'Allones⁸.

Nous restons dans le domaine américain avec l'article suivant centré sur la déconstruction de l'autorité maternelle dans le mythe du matriarcat africain-américain tel qu'il a pu être construit au cours des deux siècles passés notamment dans le fameux « rapport Moynihan » de 1965. À travers une analyse de la thématique de l'inceste dans *Corregidora*, un roman de l'écrivaine africaine-américaine Gayl Jones paru en 1975, et conçu, dans la lignée des *slave narratives* qui s'inspirent des récits d'esclaves, comme une « révision » féministe des récits dominants, Tina Harpin montre que pour s'affranchir de la fixation traumatique dans laquelle se trouve plongée l'héroïne du roman, celle-ci doit de se libérer de la parole autoritaire de ses aïeules, « survivantes de l'horreur » de l'esclavagisme. Ce faisant, Gayl Jones s'inscrit en faux contre les féministes noires américaines des années 60 et 70 qui, à la suite de *In Search of Our Mothers' Garden* d'Alice Walker, insistent sur « la nécessité de revenir à l'histoire des mères, et de s'inscrire dans la lignée d'une écrivaine, érigée en figure maternelle ». G. Jones préfère pour sa part libérer son héroïne par le biais d'une écriture sensuelle, modelée sur le jazz.

Quant à Mena Marotta, c'est à une distinction entre autorité « de suggestion » et autorité « acquise », deux formes d'autorité marginales au regard de l'autorité patriarcale, qu'elle nous invite à réfléchir à travers l'étude comparée des rapports mère-fille dans *Les Yeux baissés* (1991) de Tahar Ben Jelloun et

8. *Le Pouvoir des commencements, Essai sur l'autorité*, Paris, Seuil, 2006.

La Jeune Fille et la Mère (2005) de Leïla Marouane. Dans la société maghrébine fortement marquée par la loi religieuse dépeinte par les deux auteurs, les femmes sont soumises, entre autres contraintes, à celle de la pudeur qui « conditionne toutes les sphères de la vie d'une femme ». L'autorité patriarcale qui repose sur la tradition est rapprochée de « l'autorité de l'éternel hier » telle que définie par Max Weber⁹. Cet immobilisme repose aussi pour partie sur une temporalité féminine et maternelle « sans faille et sans fuite », faite de cycles répétitifs par laquelle la femme dans la société patriarcale accepte son destin de femme mariée et de mère, qui perpétue cette cyclicité. Par l'autorité de suggestion, « semblant d'autorité », les femmes s'efforcent de mimer au sein de l'espace qui leur est réservé dans la société et la famille l'autorité patriarcale dont elles sont, de fait, exclues. Cette autorité de suggestion prend la forme de la bénédiction et de la malédiction qui sont l'apanage des mères, actes qui ressemblent par leur caractère rituel et magique au culte religieux qui reste sous contrôle des hommes. L'autorité acquise est quant à elle « pratiquée par un petit nombre de femmes courageuses dont le but est le renversement des règles de la société patriarcale ». Cette deuxième forme d'autorité, subversive au contraire de la première, est réservée aux filles et n'est plus le domaine d'action des mères. L'acte d'écrire représenté dans *Les Yeux baissés*, et réalisé dans les faits par l'auteure de *La Jeune Fille et la Mère*, est assimilé à un « matricide symbolique ». Il permet de rompre le cycle qui enferme les femmes dans un espace psychique où le « destin des filles reste lié à celui des mères », un peu à l'image de ce que Tina Harpin décrit dans *Corregidora* de Gayl Jones.

C'est au contraire à une célébration de la parole maternelle que nous convie l'article que Maxime Decout consacre à *La Promesse de l'aube* de Romain Gary et au *Livre de ma mère* d'Albert Cohen. Dans ces deux romans autobiographiques, les écrivains prennent nettement le contre-pied de l'image de la mère juive autoritaire et possessive. Le « mandat de vie » dont elles sont porteuses inscrit les fils dans la judéité d'une part et la francité d'autre part, c'est-à-dire dans une identité transmise par la mère puis choisie par le fils. En outre, chez Gary comme chez Cohen, c'est la vision idyllique

9. *Le Savant et le Politique*, tr. Julien Freund, Paris, Union générales d'Éditions, 1963, p. 102.

et idéalisée de la France comme Terre promise portée par la mère que les fils se chargeront de traduire dans leur prose incantatoire, si bien que « la France est conçue comme une nouvelle hypostase de la maternité ». En l'absence de toute présence paternelle, la mère devient « [o]bjet de fascination comme sujet d'une intrusion dans le sanctuaire du *moi* » et s'affirme comme « celle qui organise l'écriture et en guide les pulsions les plus souterraines », imprégnant cette dernière des « rythmes heurtés des désirs et des répulsions ». L'expérience maternelle est celle d'un rapport à l'autre fondamental, et la femme envisagée par les deux écrivains est « un être plus humain que l'homme ». De fait, ce « messianisme de la féminité » s'appuie pour une grande part sur la sacralité de la maternité judéo-chrétienne. La mère juive chez Gary et Cohen « est un point originel qui fonde son autorité non sur un autoritarisme effréné mais bien sur un magistère éthique » nourri d'amour et qui fait advenir, par l'écriture, une « éthique de l'autre homme » (Lévinas).

Chantal Lapeyre-Desmaison, dans l'article suivant, s'interroge quant à elle sur le pouvoir cathartique de l'écriture romanesque face à la « réviscence fictionnelle » du mythe de Lilith dans nos sociétés actuelles. Les nombreux avatars de ce personnage de « mère obscure » dans les fictions contemporaines traduisent selon la critique une « inquiétude fondamentale » de nos sociétés contemporaines devant ce que l'on pourrait nommer, après Marcela Iacub¹⁰, un « empire du ventre ». S'appuyant sur l'étude de la série américaine *Rome*, et sur plusieurs romans contemporains européens dont *La Pianiste* d'Elfriede Jelinek et *Barrage contre le Pacifique* de Marguerite Duras, cet essai explore les facettes inquiétantes de personnages de mères incestueux et dominateurs, et des rapports mères-filles malfaisants. Empruntant à la psychanalyse lacanienne les concepts de ravage et d'emprise, Chantal Lapeyre-Desmaison envisage l'écriture comme un « outil d'investigation » permettant de figurer et de dépasser cette autorité maternelle mortifère dont il est pourtant difficile de se défaire car elle reste souterraine et non-reconnue par une société sous domination masculine. Seule l'écriture permet, par la reconnaissance, d'échapper à la loi malfaisante de Lilith : « Écrire, c'est une manière de voler à Lilith son autorité malfaisante, tout en devenant

10. Marcela Iacub, *L'Empire du ventre*, *op. cit.*

autre à soi-même, tout en cultivant sa part d'ombre, son inhumanité, son altérité absolue. ».

C'est également la problématique de l'emprise symbolique par une figure de mère monstrueuse qu'explore Anna Mirabella dans sa contribution centrée sur *Cani di bancata*, une pièce contemporaine de la dramaturge italienne Emma Dante. Dans un spectacle évoquant les rites d'initiation pratiqués par la mafia sicilienne, la dramaturge met en scène le personnage de Mammasantissima, la « mère très sainte ». Cette figure tutélaire des mafieux est source pour eux de pouvoir et de violence, car « Mammasantissima est le terme utilisé en Sicile pour désigner à la fois un homme très puissant qui fait autorité au sein de la communauté et l'organisation mafieuse sicilienne *Cosa Nostra* ». Dans sa pièce, Emma Dante dénonce la violence symbolique dont est investie cette figure maternelle qui renvoie à la Vierge Marie, et déconstruit notre fascination pour le pouvoir mafieux. Grâce à un dispositif théâtral inventif à plusieurs espaces et à un personnage central qui joue tour à tour le rôle de parrain, de mère ou de jeune vierge, oscillant sans cesse entre l'humain et l'animal, Dante parvient à provoquer chez le public un profond dégoût en lieu et place d'une simple indignation momentanée à l'encontre du pouvoir mafieux. Elle montre comment bien que socialement invisibles et exclues de l'espace public, les mères, dans les sociétés méditerranéennes, par l'image idéalisée qui en est construite, servent à légitimer le pouvoir exercé par les hommes : « Idéalisée, la mère devient un réceptacle de la puissance qui n'est plus à la disposition des femmes mais des hommes, ces fils qui s'en emparent pour légitimer leur autorité, » comme l'explique Anna Mirabella.

L'avant-dernier article de cet ouvrage s'interroge sur ce que veut dire, de nos jours, écrire la maternité dans une société individualiste et néo-narcissique « fondée sur une utopie de l'indépendance d'un sujet émancipé et de son détachement des autres et des objets », où tous les codes – rapidité, jeunesse, performance – semblent s'opposer à ceux dictés par l'expérience corporelle de la maternité et de l'enfantement. S'appuyant sur les théories de la postmodernité développées par le philosophe Gilles Lipovetsky dans *L'Ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*¹¹, Florence Vinas-Thérond

11. Paris, Gallimard, coll. Folio/essais, 1983.

s'intéresse à l'expérience de la maternité telle que vécue et représentée par plusieurs écrivaines et essayistes contemporaines comme Marie Darrieussecq, Nancy Huston, Lucia Etxebarria, Elif Shafak ou Eliette Abécassis. Explorant un corpus de plusieurs textes écrits en français, espagnol ou turc (*Le Bébé*, *Lait noir*, *Un heureux événement*, *Un miracle en équilibre*, *Journal de la création*), l'auteure s'interroge sur la remise en question subie par l'autorité féminine dans la maternité, à commencer par la difficile conciliation entre écriture et maternité. Avec la grossesse, la transformation physique, les douleurs de l'accouchement, la confrontation à un Autre qui envahit le corps, la femme-écrivain fait aussi l'expérience intime et violente de la perte du « contrôle de soi ». À cet affront identitaire et social, s'ajoute une peur du vieillissement et de la mort exacerbée dans nos sociétés contemporaines, que vient raviver l'enfantement. La place fragile du père, dans un lien qui se veut volontiers incestueux, est également interrogée. Au final, cependant, l'autorité révélée et renouvelée par l'écriture « au terme d'un parcours difficile » est « de l'ordre de l'expérience et du témoignage » ; elle permet la transmission et la reconquête d'une individualité mise en péril par les constructions sociales de la maternité et de la parentalité.

Enfin, dans « Eros, Thanatos, Terpsichore : danse de mort, danse de vie, ou les figures mêlées de l'autorité maternelle dans *Rien sur ma mère* de Christine Détrez », article qui clôt ce recueil, Nathalie Vincent-Arnaud explore le point de vue d'une fille s'adressant à sa mère morte, dispositif devenu un topos de la littérature contemporaine. Au fil d'une analyse stylistique et psychanalytique qui suit le texte au plus près de son tissage de mots heurtés et bégayants, l'auteure retrace le passage d'une autorité d'emprise délétère, image cristallisée par l'abandon primitif, à une autorité positive et gestatrice levant le linceul de silence qui recouvrait le corps maternel et textuel. La danse est le métronome de ce long voyage intérieur et le professeur de danse personnifie cette autorité interrogée tout au long du récit : la danse, « avant tout enracinement et tentative de retour à l'origine maternelle, [est] celle qui, précisément, mène la danse par sa force tutélaire imprimée envers et contre tout dans la mémoire corporelle de sa fille ». Au terme d'une quête identitaire et d'une « bataille contre le silence certes chèrement, mais durablement gagnée », la « danse mortificatrice » se mue ainsi en « danse de vie » dans une tentative d'apaisement, de réconciliation et de transmission réussie dans et par la fiction.

BIBLIOGRAPHIE

- BADINTER Élisabeth, *Le Conflit. La femme et la mère*, Paris, Flammarion, 2010.
- IACUB Marcela, *L'Empire du ventre, Pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, 2004.
- LACAN Jacques, *Le Séminaire livre 11, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1974.
- LIPOVETSKY Gilles, *La Troisième Femme : permanence et révolution du féminin*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/essais », 2004.
- , *L'Ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/essais », 1983.
- REVAULT D'ALLONES Myriam, *Le Pouvoir des commencements, Essai sur l'autorité*, Paris, Seuil, 2006.
- SCHNEIDER Michel, *Big Mother, Psychopathologie de la vie politique*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- TABET Paola, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris-Montréal, L'Harmattan, « Bibliothèque du féminisme », 1998.
- WEBER Max, *Le Savant et le Politique*, tr. Julien Freund, Paris, Union générales d'Éditions, 1963.